



« LA GAZETTE DE L' ARBITRAGE »

District de Football Haute-Savoie & Pays de Gex
N° 14 – JUIN 2017

« Mieux vaut servir d'arbitre entre deux ennemis qu'entre deux amis,
car l'un des amis deviendra un ennemi, et l'un des ennemis un ami »

Alain CALVIGNAC





SOMMAIRE

1. Editorial du Président de la Commission de l'Arbitrage.
2. Des exemples pour nos jeunes arbitres.
3. Deux nouveaux JAF et six nouveaux arbitres de Ligue.
4. Coup d'œil dans le rétro depuis janvier 2017:
 - *stages hivernaux*
 - *formations continues*
 - *autres manifestations*
5. Correction questionnaire du stage d'hiver.
6. Un jeune arbitre au stade des lumières.
7. Les Finales des Coupes du District.
8. L'arbitrage de 1847 à nos jours.
9. Les arbitres français favorables à la vidéo.
10. Arbitres assistants: des missions bien méconnues.
11. Informations diverses.
12. A ne pas manquer: Assemblée Générale 2017/2018.
13. La question quizz.
14. La photo humoristique.



EDITORIAL DU PRÉSIDENT DE CDA

1

Chers collègues,

La fin de saison est là, je tiens du fond du cœur à vous remercier toutes et tous pour le travail rendu cette saison sur nos terrains de Haute-Savoie & Pays de Gex.

Je remercie l'ensemble de la CDA pour leur travail et implication pour cette saison.

Rappel des objectifs de la mandature 2016/2020 :

- **CREER DES FICHES DE MISSIONS SUR LES ACTIONS CDA.**
- **AUGMENTER LE NOMBRE D'OBSERVATEURS.**
- **RESPECTER LES DIRECTIVES DE LA DTA/CRA.**
- **PERENISER L'EQUIPE TECHNIQUE EN ARBITRAGE**
- **STABILISER NOS EFFECTIFS DISTRICT/FFF/LIGUE**
- **CREER UN MANAGER ARBITRE PAR GROUPE**
- **ELABORER UN PLAN D'ACTIONS VERS L'ARBITRAGE FEMININ**
- **FAIRE UNE AG ET LES TESTS PHYSIQUES SUR UNE JOURNEE.**



Sur l'ensemble de ces huit points, je suis en mesure de vous informer que nous sommes dans la bonne dynamique pour les atteindre. L'objectif de jumeler les tests physiques et l'AG sera effective dès la rentrée.

A ce titre, je remercie Denis ALLARD et l'ensemble du Comité de Direction pour cette validation.

Bravo à tous nos arbitres qui ont obtenu une promotion en arbitrage.

L'ensemble de la CDA leur souhaite une pleine réussite pour la suite de leur carrière.

Il me reste à remercier Jérôme MENAND et son équipe technique pour leur immense travail et pour les résultats de nos arbitres sur le territoire de la ligue et de la Fédération.

Je vous souhaite de bonnes vacances, et n'oubliez pas de répondre aux obligations de début de saison (dossier médical et questionnaire).

Je vous donne rendez-vous pour l'AG du samedi 02/09/17, nouvelle formule.

Le Président de la Commission
Laurent LUTZ.



**CYRIL MUGNIER
MICHAEL LELEU
WILLY DELAJOD**

2

... DES EXEMPLES POUR NOS JEUNES ARBITRES...



Nous vous annonçons en juin dernier la promotion de **Cyril MUGNIER** arbitre assistant en **Ligue 1**. Dans un précédent article, nous espérions même le voir rapidement avec l'écusson FIFA. Nous n'en espérions pas tant et loin de penser que cela serait aussi rapide !!! En l'espace de 6 mois, la carrière de Cyril a pris un tournant remarquable. Tout d'abord nommé arbitre de Ligue 1, il a intégré le corps des 1er arbitres professionnels Français.

Alors qu'il s'apprêtait à vivre sa 1ère saison sereinement, au plus haut niveau en compagnie du très jeune mais non moins talentueux **François LETEXIER**, la nouvelle est tombée en toute fin d'année, la FIFA a validé sur proposition de la Direction Technique de l'Arbitrage sa nomination au titre **d'arbitre assistant international**.

Cyril fait donc parti, depuis le 1er janvier 2017, des 10 arbitres assistants internationaux Français qui évolueront à l'étranger en arborant le précieux sésame pour tout arbitre.



Michael LELEU, à l'issue des classements FFF du 2 juin dernier, est nommé pour la saison prochaine en **National (Fédéral 3)**.



Willy DELAJOD, arbitre de **Ligue 2**, a été sélectionné par la FFF et l'UEFA pour intégrer le programme CORE des jeunes talents européens.

*Le District de Foot HSPG
et sa Commission des Arbitres
sont particulièrement fiers du
chemin parcouru par Cyril,
Michael et Willy
et leur adressent leurs plus
sincères félicitations.*



2 NOUVEAUX JEUNES ARBITRES FFF 6 NOUVEAUX ARBITRES DE LIGUE

3



Brice BROSSETTE



Axel DECOUT



Dario DE QUARTI



Alexis MASSON

JEUNES ARBITRES FFF

Marius MARTINEZ



Guénolé VIGOUROUX



Théo RAMEL



ARBITRES DE LIGUE

Malek SALHI





« COUP D'ŒIL DANS LE RETRO »

Les manifestations depuis janvier 2017

STAGES HIVERNAUX

4



Jeu « qui veut gagner des millions ??? »
Animation par le CTDA Jérôme MENAND



Ateliers pratiques en gymnase
Animation par les membres de l'équipe technique



Gestion du stress et des émotions
Animation par Maxime ALLARD, arbitre FFF



Rencontre clubs et arbitres d'Excellence
Animation par le CTF Grégory MOREL



Groupes de travail
Pdts clubs, capitaines, dirigeants, arbitres



Formation à la FMI
Animation par les membres de la CDA



« COUP D'ŒIL DANS LE RETRO »

Les manifestations depuis janvier 2017
RÉUNIONS DE SECTEURS

4

Séance pratique sur le terrain

- 10 avril 2017 : ET. S. CHILLY
- 13 avril 2017 : C. S. D'AYZE
- 24 avril 2017 : AVT G. BONS-EN-CHABLAIS
- 26 avril 2017 : U.S. COLLONGES-SOUS-SALÈVE

Remerciements

La CDA et le CTDA remercient chaleureusement les clubs pour l'accueil réservé et le prêt des installations lors de nos réunions de secteurs des arbitres.





« COUP D'ŒIL DANS LE RETRO »

Les manifestations depuis janvier 2017

AUTRES MANIFESTATIONS

4



Interventions au sein des clubs
auprès des joueurs, dirigeants



Interventions
au sein des sections sportives



Interventions
en milieu carcéral



Formations initiales à l'arbitrage
Jeunes et seniors



Formations pratiques
Tournois de clubs



Sensibilisation à l'arbitrage
auprès des éducateurs



CORRECTION QUESTIONNAIRE STAGES HIVERNAUX Février 2017

5

QUESTION 1 : Un penalty peut-il être accordé si la faute a été commise hors du terrain ?

- a) Non, jamais.
- b) Oui, si le ballon est dans la surface de réparation du fautif.
- c) Oui, si la faute a été commise hors du terrain (derrière la ligne de but dans le prolongement de la surface de réparation) mais dans le cadre du jeu et que le ballon est en jeu.

Réponse C

QUESTION 2 : De quelle couleur doivent être les cuissards et/ou collants portés par les joueurs ?

- a) De n'importe quelle couleur, mais les joueurs d'une même équipe doivent tous porter la même couleur.
- b) De la même couleur que la couleur dominante du short.
- c) De la même couleur que le short ou la partie inférieure du short.
- d) De la même couleur que le short ou la partie inférieure du short, et les joueurs d'une même équipe doivent tous porter la même couleur.

Réponse D

QUESTION 3 : Un attaquant se présente seul dans la surface de réparation face au gardien adverse, mais un défenseur arrivant dans son dos le retient par le maillot, l'empêchant ainsi de frapper au but. Décisions ?

- a) Arrêt du jeu, avertissement au défenseur pour comportement antisportif, penalty.
- b) Arrêt du jeu, exclusion du défenseur pour avoir annihilé une occasion manifeste de but, penalty.
- c) Arrêt du jeu, exclusion du défenseur pour avoir annihilé une occasion manifeste de but, penalty, rapport.

Réponse C

QUESTION 4 : Les 7 premiers motifs de coup franc direct sont accordés si le joueur commet la faute avec :

- a) Imprudence, témérité ou excès d'engagement.
- b) Mégarde, imprudence ou violence.
- c) Inadvertance, maladresse ou force excessive.

Réponse B

QUESTION 5 : Quelle sera la reprise du jeu lorsqu'un joueur fait obstacle à la progression d'un adversaire ?

- a) Coup Franc Direct s'il y a contact physique ou Coup Franc Indirect s'il n'y a pas contact physique.
- b) Coup Franc Indirect qu'il y ait contact physique ou non.
- c) Coup Franc Direct qu'il y ait contact physique ou non.

Réponse A

QUESTION 6 : Un joueur donne un coup de pied à un de ses partenaires qui vient de lui prendre le ballon pour aller marquer à sa place. Décision technique ?

- a) Laisser jouer, avantage.
- b) Coup Franc Indirect.
- c) Coup Franc Direct.
- d) Balle à terre.

Réponse C



CORRECTION QUESTIONNAIRE STAGES HIVERNAUX Février 2017

5

QUESTION 7 : Durant une action de jeu, un défenseur quitte le terrain sans autorisation. Il sera averti au 1er Arrêt de Jeu.

Comment faut-il faire concernant le jugement des situations de hors-Jeu ?

- a) Le défenseur est considéré comme étant sur la ligne de but ou de touche pour toute situation de Hors-Jeu jusqu'au prochain arrêt de jeu.
- b) Le défenseur est considéré comme étant sur la ligne de but ou de touche pour toute situation de Hors-Jeu jusqu'au prochain arrêt de jeu ou jusqu'à ce que l'équipe défendante ait joué le ballon en direction de la ligne médiane et que le ballon ait quitté la SR.
- c) Le défenseur est considéré comme étant sur la ligne de but ou de touche pour toute situation de Hors-Jeu tant qu'il s'agit de la même action de jeu.
- d) Le défenseur ne fait plus partie du jeu jusqu'à ce qu'il revienne sur le terrain.

Réponse B

QUESTION 8 : Lors d'un corner, l'équipe attaquante a mis au point une tactique : un joueur attaquant touche discrètement le ballon qui bouge de 3cm dans la surface de coin (sans en sortir). Un partenaire se précipite alors vers le ballon, s'en empare et file au but.

Décisions ?

- a) Laisser jouer, le ballon est correctement en jeu sur le botté du 1er attaquant car il a été botté et a bougé.
- b) Arrêt du jeu, le ballon n'est pas en jeu car il n'est pas sorti de la surface de coin sur le botté du 1er attaquant, corner à refaire.
- c) Arrêt du jeu, le ballon n'est pas en jeu car il n'est pas sorti de la surface de coin sur le botté du 1er attaquant, coup franc indirect à l'endroit où le 2nd attaquant touche 2 fois consécutivement le ballon.
- d) Arrêt du jeu, le ballon n'est pas en jeu car il n'a pas clairement bougé sur le botté du 1er attaquant, coup franc indirect à l'endroit où le 2nd attaquant touche 2 fois consécutivement le ballon.
- e) Arrêt du jeu, le ballon n'est pas en jeu car il n'a pas clairement bougé sur le botté du 1er attaquant, corner à refaire.

Réponse D

QUESTION 9 : Durant l'exécution d'un penalty, un joueur A et un joueur B enfreignent les Lois du Jeu. Décisions ?

- a) Penalty à recommencer dans tous les cas.
- b) Penalty à recommencer, sauf si un des joueurs commet une faute plus grave que l'autre (par exemple : feinte illégale), dans ce cas CF.
- c) Le résultat du penalty sera validé car les 2 équipes sont fautives donc ça équilibre.
- d) Balle à terre.

Réponse B

QUESTION 10 : Lors d'un corner en fin de match, le gardien de l'équipe attaquante est monté pour tenter d'égaliser. Le corner est mal tiré et un défenseur récupère le ballon et frappe directement en direction du but adverse. Le ballon va rentrer dans les filets, mais un supporter rentre alors à toutes enjambées sur le terrain et se jette pour tenter d'arrêter le ballon, le touche mais ne parvient pas à empêcher le but. Le but est marqué. Décision technique ?

- a) But refusé. Coup franc indirect.
- b) But refusé. Penalty.
- c) But refusé. Balle à terre.
- d) But accordé, Coup d'envoi

Réponse D



CORRECTION QUESTIONNAIRE STAGES HIVERNAUX Février 2017

5

QUESTION 11 : Procédure des tirs au but : comment est effectué le choix des buts vers lesquels seront effectués les tirs au but ?

- a) C'est l'arbitre qui décide.
- b) Le capitaine qui n'avait pas eu le coup d'envoi choisit.
- c) L'arbitre demandera aux 2 capitaines de choisir un but.
- d) L'arbitre demandera aux 2 gardiens de choisir un but.
- e) L'arbitre tire à pile ou face pour décider le but sur lequel les tirs seront exécutés, à moins que d'autres éléments ne doivent être pris en compte (état du terrain, sécurité, etc.).
- f) Tirage au sort entre les 2 gardiens, le gagnant choisit.
- g) Tirage au sort entre les 2 capitaines, le gagnant choisit.

Réponse E

QUESTION 12 : Sur coup d'envoi, le botteur tire le ballon en arrière. Mais avec le vent, il marque directement contre son camp. Décisions ?

- a) But refusé. Coup d'envoi à refaire car le ballon n'a pas été botté en direction du but adverse (vers l'avant).
- b) But refusé. Corner pour l'équipe adverse.
- c) But refusé. Coup de Pied de But.
- d) But accordé. Coup d'envoi.

Réponse B

QUESTION 13 : Parmi les lois du jeu suivantes, laquelle n'a pas changé de nom cette saison ?

- a) Loi 3.
- b) Loi 6.
- c) Loi 8.
- d) Loi 10.
- e) Loi 14.
- f) Loi 17.

Réponse C

QUESTION 14 : Sur balle à terre effectuée régulièrement, un joueur touche le ballon une première fois pour le subtiliser à son adversaire, puis le dribble avec un crochet (2nd contact), s'avance de 15 mètres (3ème, 4ème et 5ème contacts) en direction du but adverse, puis frappe (6ème contact) et marque ?

- a) But accordé, Coup d'Envoi.
- b) But refusé, Coup de Pied de But.
- c) But refusé, Corner.

Réponse B



CORRECTION QUESTIONNAIRE STAGES HIVERNAUX Février 2017

5

QUESTION 15 : Qui peut vérifier l'équipement d'un joueur ayant quitté le terrain pour le mettre en conformité ?

- a) Uniquement l'arbitre central.
- b) Un des arbitres officiel du match.
- c) Uniquement l'arbitre assistant 1.

Réponse B

QUESTION 16 : Dans la surface de réparation, une faute est commise par le défenseur en taclant et jouant le ballon, alors qu'une occasion de but manifeste existait. Décision ?

- a) Pénalty et Exclusion du défenseur.
- b) Pénalty et Avertissement au défenseur.
- c) Pénalty.

Réponse B

QUESTION 17 : Épreuve des Tirs Au But : quand est-ce que le tir est jugé « terminé » ?

- a) Lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand l'arbitre interrompt le jeu pour une infraction aux Lois du Jeu.
- b) Lorsque le ballon a été arrêté par le gardien, qu'il a été repoussé par un poteau ou la barre transversale, ou qu'il est hors du jeu.
- c) Lorsque l'arbitre estime que le tir a eu son « plein effet ».

Réponse A

QUESTION 18 : L'arbitre donne le signal d'exécution d'un pénalty. Celui-ci est botté latéralement. Décision ?

- a) Pénalty à refaire.
- b) Laisser jouer.
- c) Balle à terre sur le point de pénalty.
- d) Coup franc indirect sur le point de pénalty pour l'équipe adverse de l'exécutant.

Réponse D

QUESTION 19 : Sur ce type de faute dans la surface de réparation, quelle sera la décision de l'arbitre en cas d'anéantissement d'une occasion de but manifeste ?

- a) Pénalty.
- b) Pénalty et Avertissement au fautif.
- c) Pénalty et Exclusion du fautif.



Réponse C

QUESTION 20 : L'épreuve des tirs Au But a débuté à 11 contre 11. Lors du 3ème Tir Au But de l'équipe B, le tireur se blesse et ne peut plus poursuivre, et un joueur B dans le rond central insulte le gardien adverse et se retrouve exclu.

- a) Egalisation du nombre de joueurs dans chaque équipe en demandant au capitaine A de retirer 2 joueurs de son équipe : 9 contre 9.
- b) Egalisation du nombre de joueurs dans chaque équipe avant le début de l'épreuve en demandant au capitaine A de choisir 2 remplaçants qui participeront pour son équipe : 11 contre 11.
- c) Poursuite de l'épreuve à 11 contre 9 (pas d'égalisation du nombre de tireurs pendant l'épreuve).

Réponse A



UN JEUNE ARBITRE AU STADE DES LUMIERES

6

La Poste, partenaire de la Finale de la Coupe de la Ligue 2017
PSG – MONACO



A l'occasion de la finale, le groupe LA POSTE a remis des maillots à 15 jeunes arbitres à quelques minutes du coup d'envoi entre le **PSG** et l'**AS MONACO** en présence de **Tony Estanguet**.

La CDA a souhaité récompenser un jeune arbitre méritant afin de participer à cette belle fête du Football et de l'arbitrage.

C'est ainsi **Pédro TEIXEIRA** qui a été honoré sur la pelouse du stade des lumières.



LES FINALES DES COUPES SAMEDI 17 JUIN & DIMANCHE 18 JUIN SILLINGY

7

SAMEDI 17 JUIN SILLINGY	Arbitre	AA 1	AA 2
10h00 Finale U17 masculin	Jermain BLAIX	Olivier GOUGEON	Romain CUBY
14h00 Finale U18 féminine	Estelle KOLINSKY	Théo DESBIEZ-PIAT	Jonathan RODRIGUES
16h00 Finale Foot Entreprise	Yves JOSSERAND	Laurent RIBIOLLET	Patrick BRIANCON
18h00 Finale 2^{ème} niveau seniors	Ramdane SAHRAOUI	Damien FOURNIER	Raphael JUX

DIMANCHE 18 JUIN SILLINGY	Arbitre	AA 1	AA 2
10h00 Finale U15 masculin	Pédro TEIXEIRA	Yanis TOURNIER	Louis BORNE
14h00 Finale féminine seniors	Amandine BADIN	Sophia BERTHELON	Delphine BARATAY
17h00 Finale 1^{er} niveau seniors	Malek SALHI	David BALISTRERI	Mustapha MABROUK

L'ARBITRAGE DE 1847 À NOS JOURS

8

- Avant 1847 :** Auparavant, on comptait sur le fair-play des joueurs pour la bonne tenue des parties. L'arbitrage était alors le fait des deux capitaines.
- 1847 :** Deux « umpires » surveillent les buts, qui n'ont pas encore de filets. Les umpires doivent posséder une montre et appeler la mi-temps et la fin du match.
- 1849 :** Les capitaines désignent les *umpires*, les *umpires* désignent un *referee* qui reste dans les tribunes. Si les *umpires* ne peuvent tomber d'accord sur une décision, c'est le *referee* qui tranche.
- 1870 :** Avant l'introduction du sifflet, les arbitres ont indiqué leurs décisions en agitant un mouchoir blanc.
- 1890 :** Le *referee* passe au centre du terrain. Les umpires sur les lignes de touches.
- 1891 :** L'arbitre est responsable du match. Le trio arbitral tel que nous le connaissons aujourd'hui est formé.



... et les filles dans tous ça !!!...

La féminisation du corps arbitral débute avant la reconnaissance du football féminin. En France, on attend ainsi 1970 pour admettre des licenciées féminines à la FFF mais la première femme certifiée arbitre l'est dès novembre 1967 (Martine Giron, 21 ans).

Depuis les années 1990, des femmes (Nelly Viennot, notamment, à partir du 23 avril 1996) accèdent au statut d'arbitre assistant en première division.

En 2003, un premier match masculin de l'UEFA est arbitré par une femme, Nicole Petignat.



LES ARBITRES FRANÇAIS FAVORABLES À LA VIDÉO

9

L'expérimentation de l'assistance vidéo mise au grand jour lors de France - Espagne alimente, et c'est bien normal, quantité de débats. Ainsi tout changement d'habitudes se heurte toujours à quelques résistances initiales, avant d'entrer finalement à son tour dans l'habitude...

Puisque l'apport de la vidéo a été incontestable en deux décisions cruciales, décisions qui ne prêtent pas à interprétation, la démonstration est convaincante. CQFD ? Pas tout à fait. Le champ des interrogations s'est porté sur le registre de l'émotion ou sur la glorieuse incertitude du sport - et d'aucuns de se repaître d'une anthologie des plus belles erreurs d'arbitrage qui ont changé la face des compétitions.

Nous n'entrerons pas dans ces considérations.

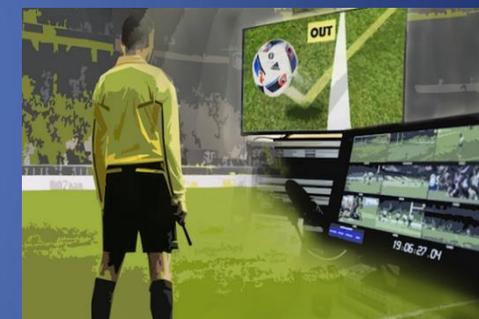
Nous exprimerons seulement le ressenti des arbitres que nous représentons, contrairement à ceux qui, comme si de rien n'était, s'en font sans légitimité les porte-paroles.

Les arbitres n'ont pas vocation à faire les lois du jeu et à les commenter ; ils s'en emparent et les appliquent. Sans état d'âme.

La vidéo ne refait pas les lois du jeu et ne corrompt pas l'âme du football comme on voudrait trop nous le faire croire - à moins de considérer que celle-ci soit intrinsèquement composée de coups tordus et autres tricheries éhontées, ce que nous ne voulons là aussi pas croire.

La vidéo est juste un outil supplémentaire d'aide à la décision sur des faits de jeu bien définis et où elle peut permettre d'établir la vérité. Les arbitres lui sont donc favorables car ce sont avant tout, comme les joueurs, des compétiteurs qui recherchent l'excellence dans leurs décisions. Elle leur permet en effet de sécuriser celles-ci, de les corriger en peu de temps - et là encore, il s'agit d'un faux débat car cela n'a pas duré plus longtemps qu'un remplacement -, comme cela a été le cas lors de France - Espagne : hors-jeu ou non sur but marqué, les faits sont têtus et irréfutables. La vidéo a ainsi pu faire la preuve qu'elle apportait davantage d'équité sportive, qui, avec la sécurité des joueurs, reste une priorité de tout arbitre. Elle est un outil qui ne peut que leur apporter de la sérénité et faciliter leur tâche. En cela, nos plus grands sifflets français - et européens - lui sont favorables. On connaissait jusque-là la « vérité du terrain », il faudra s'habituer désormais à la « vérité du car-régie ».

Mais que les esprits chagrins se rassurent. Le football reste un sport d'interprétation et nombre de situations resteront, même avec la vidéo, à l'appréciation de l'arbitre. On en a donc pas fini avec la glorieuse incertitude du sport et son lot d'émotions et de controverses



ARBITRES ASSISTANTS

« DES MISSIONS BIEN MAL CONNUES »

10

Deux arbitres assistants sont désignés. Sous réserve de décision contraire de l'arbitre central, ils ont pour mission de signaler :

- Quand le ballon est entièrement sorti du terrain de jeu.
- A quelle équipe revient le corner, le coup de pied de but ou la rentrée de touche.
- Quand un joueur doit être sanctionné pour une position de hors-jeu.
- Quand un remplacement est demandé.
- Quand un incident est survenu **en dehors du champ de vision de l'arbitre.**
- Quand des fautes sont commises lorsque **les arbitres assistants sont plus près de l'action que l'arbitre** (y compris exceptionnellement dans la surface de réparation), en s'assurant que l'arbitre **n'ait pas appliqué la règle de l'avantage** s'il avait vu la faute.
- Quand lors d'un penalty, le gardien de but a bougé avant que le ballon n'ait été botté et si le ballon a franchi la ligne de but.
- Dans toute autre situation, il ne doit donner son avis que si on lui demande, Il rapportera alors à l'arbitre ce qu'il a vu et entendu en indiquant les joueurs impliqués.



Ils lui apportent également leur assistance dans tous les autres domaines de la gestion du match, à sa demande et selon ses instructions :

- Inspecter le terrain, les ballons utilisés et l'équipement.
- Déterminer si les problèmes d'équipement ont été résolus.
- Contrôler la procédure de remplacement (arbitre assistant 1).
- Faire des rapports concernant le chronométrage, les buts et les incorrections.



Si l'arbitre ne voit pas immédiatement le drapeau, l'arbitre assistant maintiendra son signal jusqu'à ce que l'arbitre en prenne acte.

En cas de blessure de l'arbitre central se voyant dans l'incapacité physique de poursuivre le match, c'est l'arbitre assistant 2 (si l'AA1 est spécifique) qui remplacera alors l'arbitre central.



INFORMATIONS DIVERSES

11

ILS NOUS ONT REJOINT CETTE SAISON

La CDA souhaite la bienvenue à

- Christian PISSOT, catégorie D1
- Raphaël MICHEL, catégorie D2
- Logan ROPERO, catégorie AA

arrivés en 2^{ème} partie de saison

NOUVEAUX ARBITRES

La CDA félicite les **53** candidats à l'arbitrage qui ont obtenu les examens de début de saison et leur souhaite bonne chance pour leur début dans la fonction

36 mineurs

17 majeurs

NOUS LES REMERCIONS ET LEUR SOUHAITONS BONNE CONTINUATION

Ludovic CARLIER, démission
François COCCO, démission
Michael DUBOIS, démission
Dominique LO IACONO, démission
Anthony MARTINS, mutation
Florent MONTOIS, démission
Christophe MOREELS, démission
Florent PERNA, démission
Laurent RIBIOLLET, démission
Raphael SORDET, mutation
Hervé URBAIN, mutation

CARNET ROSE

Félicitations à

*Maxime ALLARD et sa compagne
Willy DELAJOD et sa compagne
Malek SALHI et sa compagne*

pour la naissance de leurs enfants



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES 2017/2018

12



VILLATORIUM

Collège Paul Langevin
Ville La Grand



STADE

des verchères
Ville La Grand

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et le TEST PHYSIQUE obligatoires des arbitres
se déroulera le **samedi 2 septembre 2017 de 8h à 16h30 à Ville La Grand**

Les convocations seront envoyées par mail fin août.



LA QUESTION QUIZZ

13

Lors de l'exécution d'un penalty, deux fautes sont commises en même temps (feinte illégale du botteur et faute du gardien de but qui avance de sa ligne avant le botté). Le but est marqué. Décision technique ?

- a) Penalty à retirer
- b) Coup franc indirect pour la défense sur le point de penalty
- c) Balle à terre sur le point de penalty

REPONSE en dernière page de la gazette

PHOTO HUMORISTIQUE





« LA GAZETTE DE L' ARBITRAGE »

Nous restons à votre écoute...

N'hésitez pas à nous transmettre des sujets, des infos, des articles, pour enrichir et faire vivre cette rubrique.

Votre contact : delphine.baratay@hotmail.fr

RÉPONSE QUIZZ : B